

**Pierre Moulinier<sup>1</sup>**

## *Les étudiants étrangers en médecine à Paris avant la Grande Guerre*

### **1. Les études médicales en France au XIX<sup>e</sup> siècle**

Les études médicales instaurées après la Révolution donnent une place essentielle à la possession d'un titre que l'on obtient au terme des études secondaires : le baccalauréat ès lettres ou ès sciences. Ce titre est en même temps le premier grade des études menées dans les Facultés des lettres et des sciences. À la Faculté de médecine, le baccalauréat ès lettres - et, dès les années 1830, le baccalauréat ès sciences - est exigé pour être immatriculé. En 1893, un examen supplémentaire, le certificat de sciences physiques, chimiques et naturelles, (PCN) s'ajoute au baccalauréat. Les Facultés de médecine préparent au doctorat, indispensable à l'exercice de la médecine et qui s'obtient théoriquement au bout de quatre ans d'études (cinq ans à partir de 1909). Le diplôme de chirurgien dentiste est créé en 1892.

D'autres grades s'obtiennent auprès des Facultés et Écoles de médecine sans exigence du baccalauréat : le diplôme d'officier de santé, supprimé en 1892, et le diplôme de sage-femme de 1<sup>e</sup> ou de 2<sup>e</sup> classe.

### **2. La Faculté de médecine de Paris**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, Paris compte six facultés : théologie catholique (puis catholique et protestante), droit, médecine, lettres, sciences et pharmacie.

L'École (puis la Faculté) de médecine refondée en 1794 s'installe dans l'ancienne École de chirurgie de la rue des Cordeliers (rue de l'École de médecine) construite par l'architecte Gondoin entre 1769 et 1786.

L'enseignement se partage entre des cours théoriques données à l'École de médecine et des cours de clinique donnés dans des hôpitaux « au lit du malade ». Un stage hospitalier obligatoire est instauré en 1841 (d'abord un an, puis deux en 1862, trois en 1893, cinq en 1909).

Les meilleurs élèves passent le concours de l'externat, puis de l'internat, institué en 1802 par les Hôpitaux de Paris.

---

<sup>1</sup> (Note de la rédaction) Ancien chercheur au Ministère de la Culture.

Les études supérieures en France au XIX<sup>e</sup> siècle sont organisées en trimestres (4 par an) : les étudiants doivent prendre une inscription à chaque trimestre. Les études médicales qui durent quatre ans supposent donc la prise de 16 inscriptions.

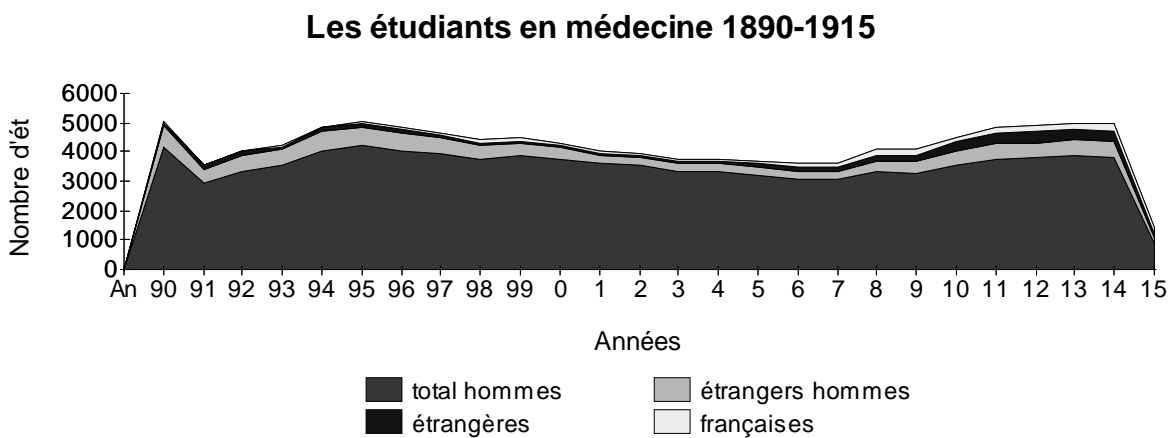
### **3. Le poids des étrangers à la Faculté de Paris**

Les statistiques sont malheureusement quasi inexistantes avant les années 1880. De 1882 à 1914, le nombre des étrangers des deux sexes inscrits dans les facultés parisiennes est multiplié par plus de quatre, passant d'environ 620 à 2800, soit plus que l'accroissement de la population des étudiants français, qui n'arrive pas à tripler (de 5 800 à 17 000 environ). Les étrangers des deux sexes, qui constituent autour de 8% des étudiants parisiens avant 1890, oscillent entre 9 et 11% de 1890 à 1904 et s'élèvent à 14% en 1907, à 19,5% en 1911 pour se stabiliser à près de 19% avant et pendant le conflit mondial. Quant aux étrangères, elles passent entre 1890 et 1909 de 139 à 1284, soit près de dix fois plus. Elles ne sont pendant la Grande Guerre que 209 en moyenne. Le chiffre de près de 1200 étudiantes étrangères à Paris n'est à nouveau atteint qu'en 1925.

À la Faculté de médecine, on peut estimer leur proportion avant 1850 entre 8% et 12% des étudiants. Sous le Second Empire, ils constitueraient près de 10% de l'effectif. Leur poids augmente considérablement sous la III<sup>e</sup> République : entre 1890 et 1914, leur proportion s'élève à 18,5% à la Faculté de médecine, mais ce pourcentage diminue au début du XX<sup>e</sup> siècle en raison de violentes campagnes contre l'excès de diplômés (licenciés en droit ou docteurs en médecine) en France, campagnes qui concernent aussi, bien entendu, l'accès des étrangers aux carrières médicales. Dans les années 1900-1904, la proportion de carabins étrangers n'est que de 9,9%, mais elle remonte à 20,8% à la veille de la Grande Guerre. En chiffres absolus, alors que l'effectif étudiant de la Faculté passe entre 1843 et 1913 de 877 à plus de 8500, le nombre des étrangers évolue entre 1890 et 1913 de 693 à 777 (seulement 362 en moyenne par an entre 1914 et 1918).

Parmi les étrangers, une catégorie particulière se développe, celle des **étudiantes** : de plus de 300 à Paris en 1890, elles passent à plus de 1 950 en 1914 ; la plus grande partie d'entre elles sont inscrites à la Faculté de médecine : de 7 en

moyenne entre 1869 et 1884, elles passent à 113 en 1895-1899, seulement 82 en 1900, et 335 à la veille de la Grande Guerre (en moyenne 280 par an pendant la guerre).



#### 4. Pourquoi vient-on étudier en France ?

La quête de diplôme occidental

Les migrations étudiantes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et du premier XX<sup>e</sup> siècle s'insèrent dans une internationalisation du marché universitaire qui met en compétition trois « modèles » dominants, le français, l'allemand et le britannique, en lutte pour capter la demande des pays sous-développés en matière de formation de cadres nationaux et désireux de moderniser leur appareil universitaire, politique, administratif, scientifique, sanitaire et social. Il en résulte une domination culturelle de l'Ouest européen sur l'Orient européen et méditerranéen. Cette situation est particulièrement celle de la Roumanie, de la Serbie, de l'Égypte, de la Bulgarie, de la Grèce, de la Turquie, qui envoient des boursiers à Paris en vue d'obtenir un doctorat en

droit ou en médecine et même exigent l'obtention d'un diplôme français pour exercer dans le pays émetteur, comme avant la Grande Guerre en Roumanie.

### Les réfugiés

Une autre catégorie d'étrangers regroupe les « exclus des marchés universitaires nationaux » : minorités linguistiques ou ethniques, juifs et femmes. On sait que dans la Russie du second XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre de Juifs fréquentant les écoles supérieures ayant fortement augmenté entre 1865 et 1886, une politique de *numerus clausus* (restriction d'accès à l'enseignement supérieur) fut décrétée à leur encontre, provoquant une émigration importante, d'abord vers l'Allemagne et la Suisse, puis vers la France, pays qui « incarne le mieux l'idéal d'émancipation vers lequel tendent les émigrants en venant étudier dans ce pays ». Ce mouvement d'émigration concerna beaucoup de jeunes filles russes, contribuant ainsi, on l'a vu, à l'essor de la population féminine des facultés parisiennes, notamment celle de médecine. Une autre cause d'émigration des sujets de l'Empire russe sera le sort des Polonais et Polonaises soumis à une russification forcée, ce qui les conduira en masse vers les Universités occidentales, suisses, allemandes et françaises.

### La francophilie

Un troisième groupe rassemble les étudiants qui s'expatrient « pour éviter l'assimilation à une élite locale regardée comme colonisatrice » ainsi que ceux qui éprouvent une forte attirance pour la France, un « désir de mimésis avec le mirage occidental », et l'on connaît la francophilie des élites roumaines, bulgares, russes ou serbes.

### Le tourisme culturel ou politique

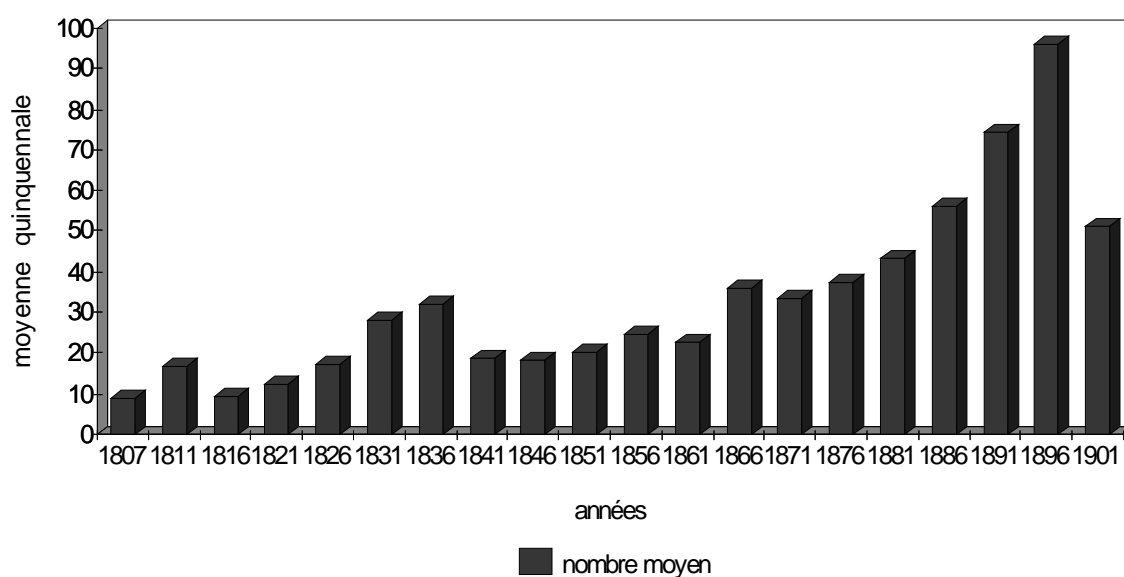
Les étudiants étrangers ne sont pas tous mandatés par leur gouvernement pour se former en France. À côté des boursiers, il y a les jeunes envoyés par leurs familles pour acquérir un titre prestigieux, parfois déjà obtenu par leur père ou qui souhaitent mener des « études d'agrément », voire faire du tourisme culturel. C'est le cas des fils de boyards roumains ou russes, des rejetons de riches familles égyptiennes. Certains sont animés par des idéaux sociaux ou politiques et quelques-uns d'entre eux radicaliseront leurs positions politiques au contact des valeurs républicaines ou révolutionnaires françaises : ainsi des jeunes Roumains de 1848 qui porteront la révolution dans leur

pays ou y provoqueront des réformes sociales, telles que l'abolition du servage. Le Quartier latin devient ainsi une école de nationalisme et un séminaire pour futurs cadres politiques.

## 5. Le taux de réussite au doctorat

Les étrangers hommes reçus docteurs à Paris sont une dizaine avant 1825, passent de 20 en 1825 à 51 en 1837, déclinent jusqu'à 13 en 1849, puis remontent : 48 en 1883, année où une seule étrangère obtient le titre, soit 10% des 475 reçus de cette année. De 1885 à 1898, les étrangers reçus au doctorat constituent de 11% à 15% des reçus, passant d'une quarantaine à 123 élus. À partir de 1899, leurs performances déclinent : de 87 réceptions en 1899, on passe à 11 en 1913, tandis que leur proportion passe de 9% à 2,5% des reçus. Dans le même temps, les étrangères passent entre 1882 et 1900 de moins de 1% des reçus à 4%, puis ce pourcentage redescend à nouveau au dessous de 1% au début de notre siècle. Précisons que l'on ne compte que deux étrangères et une Française docteur en médecine avant 1875 et que les étrangères l'emportent par leurs performances sur les Françaises jusqu'en 1905. Après cette date, le nombre de Françaises reçus au doctorat l'emporte sur celui des étrangères.

**Docteurs étrangers 1807-1905**



## 6. La provenance géographique des étrangers

La Faculté de médecine connaît au cours du siècle une forte évolution dans son recrutement. Si l'on prend l'exemple des docteurs reçus à Paris entre 1807 et 1905, on peut distinguer trois phases :

- Jusque dans les années 1830, le recrutement des « carabins » se situe parmi les voisins de la France, et d'abord dans les pays annexés par la Révolution et l'Empire, puis en Grande Bretagne, en Suisse, en Hollande, en Espagne, etc. ;
- Dès années 1830 à 1870, on constate une diminution relative des originaires d'Europe occidentale (le pourcentage des Européens passe de 95,6% en 1809 à 57,5% en 1839) et l'apparition des Américains, du Nord d'abord (États-Unis), mais surtout du Sud et des Caraïbes (Brésil, Mexique, Cuba, Haïti, etc.) (le poids des Américains passe entre 1809 et 1839 de 4,3% à 35,35%) ; les Polonais et les Turcs commencent à arriver à Paris ;
- De 1870 à la Grande Guerre, tandis qu'apparaissent les premières étudiantes, presque toutes étrangères et surtout russes - ou polonaises, la Faculté parisienne perd ses positions dans l'Europe occidentale développée et attire des pays peu ou pas équipés en structures scientifiques et intellectuelles, pays situés dans deux grands ensembles géographiques, l'Europe de l'Est et le Proche-Orient (Russie, Roumanie, Empire ottoman) et l'Amérique latine et les Caraïbes.

	1898	1904	1909	1913
Amérique du Nord	7	3	5	5
Amérique Latine et Caraïbes	58	38	37	56

Asie	3	3	7	5
Océanie				
Afrique	21	8	7	29
<i>Dont Égypte</i>	6	3	4	12
Turquie	88	61	66	68
Europe	369	237	423	730
<i>Dont Russie</i>		122	320	585
<i>Dont Roumanie</i>		73	42	54
Total	546	350	545	893

## 7. Polonais et Russes

Dans la Russie du second XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre de Juifs fréquentant les écoles supérieures ayant fortement augmenté entre 1865 et 1886, une politique de *numerus clausus* (restriction d'accès à l'enseignement supérieur) fut décrétée à leur encontre, provoquant une émigration importante, d'abord vers l'Allemagne et la Suisse, puis vers la France, pays qui « incarne le mieux l'idéal d'émancipation vers lequel tendent les émigrants en venant étudier dans ce pays ». Ce mouvement d'émigration concerna beaucoup de jeunes filles russes, contribuant à l'essor de la population féminine des facultés parisiennes, notamment celle de médecine. Une autre cause d'émigration des sujets de l'Empire russe sera le sort des Polonais et Polonaises soumis à une russification forcée, ce qui les conduira en masse vers les Universités occidentales, suisses, allemandes et françaises. En 1832 comme en 1864, des faveurs spéciales sont accordées par le gouvernement français en faveur des Polonais réfugiés en France (gratuité des études et dispense d'inscriptions).

### Docteurs russes et polonais 1871-1905

Proportion chez les étrangers



### Présentation de quelques Polonais

Le premier docteur du XIX<sup>e</sup> siècle né en Pologne (à Varsovie) le 12 mai 1803, est probablement un Français, Alexandre Antoine **Lebrun**, reçu en 1827. Suivent ensuite Louis **Koelher**, né à Varsovie en 1800 et reçu en 1830, et le premier considéré et aidé en tant que réfugié, Adam **Dobrowolsky**, né en 1808 et reçu en 1834. Il bénéficie de la gratuité de 12 inscriptions et est dispensé du baccalauréat. Citons encore, pris au hasard : François Théophile **Mazurowicz**, né en 1811 à Kalicz ou Wronski (Grand duché de Posen), reçu en 1840 à 29 ans, obtient la gratuité de ses études en 1836, dispensé d'inscriptions pour études en Pologne et à Bordeaux. Seul Polonais reçu en 1850 : Joseph **Eydrygiewicz**, né en 1810 à Werduczanic, a commencé ses études à Poitiers en 1841-1844. Aucun Polonais n'est reçu en 1860. Érasme **Napieralski**, né à Lenczyca en 1838, reçu en 1870 à 32 ans, a pris ses 16 inscriptions de 1865 à 1869 Sigismond Bronislaw Francisk **Szczypiorsky**, né à Vrogozni en 1862, père juge, reçu en 1890 à 28 ans Léon Szelagowski, né à Makow en 1864, reçu en 1900 à 36 ans. Micislas **Glindzicz**, né à Grodno en 1836, reçu en 1880 à 44 ans, dispensé de toutes les inscriptions en 1864, sans doute parce que déjà docteur.

### 8. Les étudiantes



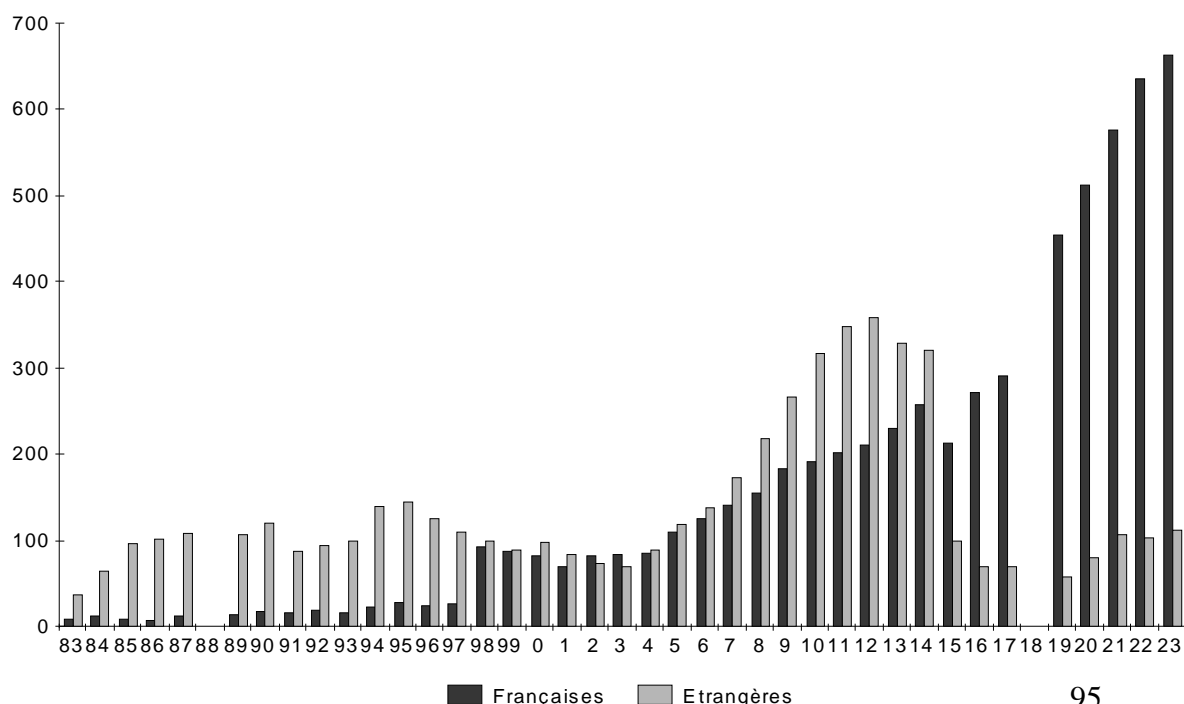
C'est là encore l'accès au baccalauréat qui conditionne l'inscription des femmes à la Faculté de médecine. Ce n'est qu'en 1861 qu'une femme de 37 ans, Julie-Victoire Daubié, est autorisée à se présenter au baccalauréat ès lettres et réussit l'épreuve.

L'accès aux études médicales est une longue histoire. La première femme reçue docteur en médecine à Paris est une Anglaise, Miss Elisabeth Garrett, née à Londres en 1836 et qui obtient le doctorat en 1870. La première Française est Madeleine Gébelin, née en 1842 dans le Gard, devenue Mme Brès, reçue en 1875 à l'âge de 33 ans. Son inscription à la Faculté de médecine de Paris en 1868 après avoir décroché le baccalauréat ès sciences, intervient au terme d'un combat romanesque. L'accord de son mari, Adrien Brès, est donné le 24 octobre 1868 devant le maire du 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris alors qu'elle est âgée de 26 ans. Entre 1870 et 1900, plus de 200 autres femmes ont été intronisées docteurs en médecine.

Dans ce corpus, à l'inverse des hommes, les étrangères l'emportent nettement sur les Françaises (172, soit 85,6%, contre 28) et ce n'est qu'avec la Grande Guerre que la tendance s'inverse. Cette sous-représentation des Françaises s'explique autant par une forte demande d'études des étrangers des deux sexes que par l'organisation des études secondaires féminines en France, qui ne conduisent pas au baccalauréat, le diplôme exigé à l'entrée dans l'enseignement supérieur. À quoi s'ajoute la réticence des familles bourgeoises françaises à voir leurs filles s'inscrire en faculté.

### Étudiantes françaises et étrangères

Faculté de médecine 1863-1923



Parmi les premières doctresses, les Russes, c'est-à-dire aussi des Polonaises, des Ukrainiennes, des Baltes, etc., dominent particulièrement :

**Proportion des nations ou sous-continent représentés parmi les docteurs étrangers  
(1870-1900) (en %)**

	Russie Po- logne	Roum- nie	Serbie	Bul- garie	Égypte	Tur- quie	USA Ca- nada	Amé- rique Latine	Autres
Ensemble	23,3	13,5	1,3	1,4	2,7	9,9	3,86	19,06	24,9
Femmes	85,3	3,5	1,2	-	-	0,6	2,9	-	6,5

**Les premières Russes et Polonaises**

La première doctresse Russe est Catherine Gontcharoff, née en 1841 à Kalouga. Elle est reçue en 1877 à l'âge de 36 ans, après 9 ans d'études. En 1888, deux Polonaises reçoivent leur diplôme : Caroline Schultze, qui est alors mariée au docteur Bertillon, née en 1866 à Varsovie d'un père artiste musicien. Elle est reçue âgée de 22 ans et exercera à Paris. Hélène Goldspiegel, probablement juive, née en 1864 à Varsovie, reçue à l'âge de 24 ans, orpheline mère sans profession).

**9. La vie au Quartier latin**

Les étudiants étrangers vivent à côté de leurs camarades français dans les hôtels du Quartier latin et fréquentent les mêmes restaurants. Les récits d'époque divisent en deux groupes les étrangers : à côté des Américains, des Anglais ou de certains Roumains qui seraient assez riches et vivraient fastueusement, on présente communément les Russes et les Polonais comme vivant pauvrement dans des

mansardes. À la fin du siècle, ceux-ci se regroupent dans le quartier de l'Observatoire (boulevards Saint-Marcel, Arago, des Gobelins).

Des groupements d'immigrants accueillent les étrangers selon des clivages nationaux ou religieux, tels que la communauté juive Benei Zion fondée en 1886. Il existe au début du XX<sup>e</sup> siècle une association des étudiants russes de Paris dont les archives sont à Nanterre (BDIC). Créée en 1883, elle offre des crédits, aide à la recherche d'un emploi, gère un restaurant rue Saint-Jacques et la salle de lecture Tolstoï. Les anciens étudiants en médecine polonais installés en France adhèrent à l'association parisienne des médecins polonais, créée en 1858, qui accueillent aussi les carabins.

Des avantages assez nombreux sont offerts à la Belle Époque aux étudiants étrangers : cours de français, conseils, aides aux études, bourses, etc. Des réductions leur sont accordées sur les transports en bateau.

Il faudrait évoquer ici les rapports qui se nouent entre les étudiants étrangers et la population parisienne. Dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle, des manifestations antisémites visent les Juifs, très nombreux à la Faculté de médecine. Certaines catégories d'étudiants étrangers constituent à la Belle Époque des légendes vivantes (le Russe nihiliste, la Russe famélique, le Roumain ou le Brésilien riche et arrogant). Il serait du plus grand intérêt de voir comment, dans le quotidien des études et de la vie sociale, s'opère la cohabitation entre Français et étrangers, cohabitation qui va - on en a des exemples à la Faculté de médecine - jusqu'au mariage.

Que deviennent-ils et que font-ils de leur doctorat ?

Nous ne savons pas grand-chose de leur devenir professionnel. La plupart des étrangers retournent probablement dans leur pays.

Un très petit nombre se fixe à Paris ou en province et y exercent la médecine. Une rare statistique à ce sujet : en 1875, sur 1336 médecins exerçant dans le département de la Seine, on compte seulement 42 étrangers, soit 3,2%. Les étrangères mariées à des Français exercent pour la plupart.

L'exercice de la médecine par les étrangers, s'il n'est pas interdit par la loi au XIX<sup>e</sup> siècle, n'est pas encouragé. Non seulement, il faut obtenir le doctorat français,

mais en outre l'autorisation du ministère de l'Intérieur, puis de l'Instruction publique, est nécessaire, et elle n'est accordée qu'à ceux qui sont dotés d'un talent particulier ou qui ont fait des découvertes. Après la Grande Guerre, ils doivent en outre se faire naturaliser Français.